FO DÉFENSE

COMPTE RENDU

COMITÉ DE SUIVI (COSUI)

de l'accord ministériel relatif au TÉLÉTRAVAIL

du 15 septembre 2022

Le 15 septembre 2022 s'est tenu le 1er COSUI sur le télétravail présidait par Madame Cécile LOMBARD (DRH-MD/SRP).
Ce COSUI est composé de représentants de l'administration et des organisations syndicales représentatives, signataires de l'accord.

L'administration nous a présenté un état des lieux en se basant sur les réponses à un questionnaire émanant des 13 chaînes d'emploi du MINARM, de l'EMA employeur, du SGA employeur et des 13 établissements publics à caractère administratif (EPA).

Tout en notant le travail effectué par l'administration en matière de télétravail, **FO Défense** fait remarquer, qu'au sein d'une chaîne d'emploi, la DGA par exemple, le nombre de jours de télétravail accordé varie selon la hiérarchie de proximité.

FO a fait notamment remonter que pour certains agents « parents », le mercredi n'est pas autorisé. Pour l'administration, le télétravail n'a pas vocation à être un jour de garde d'enfant.

Certes, mais on ne peut pas faire un procès d'intention aux agents…, la confiance doit être la règle surtout lorsque, pendant la crise sanitaire, les agents ont fait preuve de leur professionnalisme.

L'administration a peu de mémoire sur l'engagement de ses agents.

On constate, dans les chiffres présentés, que les catégories A+ et A ont nettement plus accès au télétravail que les catégories C.

Aucune explication ou élément d'information n'est apportée sur cet aspect. C'est d'ailleurs une constante dans la présentation de l'administration, on nous présente des chiffres sans en expliquer les causes, notamment :

- La différence d'octroi du télétravail selon les chaînes d'emploi au MINARM, de 2 % (EMA employeur) à 61 % (DSNJ) ;
- La différence de dérogations accordées à plus de trois jours selon les chaînes d'emploi au MINARM, de 0 % (EMA employeur) à 14 % (DRH-MD) ; Etc…

Fédération Syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com

FO DÉFENSE

COMPTE RENDU

FO a demandé, avec insistance, une étude plus approfondie pour remonter aux causes des refus du télétravail que les agents rencontrent.

L'administration a bien pris en compte le besoin de formation mais, dans sa présentation, ne parle que de la formation des managers.

FO rappelle, à nouveau, qu'une formation aux outils numériques de travail collaboratifs doit être également proposée à tous les agents.

Un bilan des employeurs, points positifs et négatifs, nous est présenté.

FO a fait remarquer qu'un bilan des télétravailleurs serait nécessaire.

Comment faire un bilan sur le télétravail sans consulter les télétravailleurs ?

L'administration doit étudier comment mettre en œuvre ce bilan.

Pour ce premier COSUI, la DRH-MD nous a présenté beaucoup de données chiffrées.

Pour le prochain COSUI, FO Défense souhaite une explication sur les divergences de chiffres entre les employeurs et qu'un point de situation, vu par les télétravailleurs nous soit communiqué.

PARIS, le 21 septembre 2022

FO DÉFENSE est toujours présente à vos côtés pour vous **informer, vous protéger, revendiquer et agir pour vous**.

FO DÉFENSE vous invite à vous rapprocher de vos délégués locaux.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
du 1er au 8 décembre 2022

Fédération Syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com

FO DÉFENSE

COMPTE RENDU

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
du 1er au 8 décembre 2022

Fédération Syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com